



## Décret n° 2020-844 du 3 juillet 2020 relatif à l'autorité environnementale et à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

📅 Dernière mise à jour des données de ce texte : 05 juillet 2020

NOR : TRED2006513D

JORF n°0164 du 4 juillet 2020

### Version en vigueur au 31 décembre 2025

Le Premier ministre,

Sur le rapport de la ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, modifiée par la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 122-1 et L. 122-1-1, ainsi que le livre premier de sa partie réglementaire ;

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-9 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 104-2 et L. 104-6 et les livres premier et quatrième de sa partie réglementaire ;

Vu le décret n° 97-1198 du 19 décembre 1997 pris pour l'application aux ministres chargés de la transition écologique et solidaire, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du premier alinéa de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable, notamment ses articles 3 et 17 ;

Vu l'avis du comité technique spécial du Conseil général de l'environnement et du développement durable en date du 19 mai 2020 ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 7 au 28 février 2020, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

### Chapitre Ier : Dispositions modifiant le code de l'environnement (Articles 1 à 12)

#### Article 1

Le livre Ier du code de l'environnement est modifié conformément aux dispositions des articles 2 à 12 du présent décret.

#### Article 2

A modifié les dispositions suivantes

Modifie Code de l'environnement - art. R122-3 (V)

#### Article 3

A modifié les dispositions suivantes

Crée Code de l'environnement - art. R122-3-1 (V)

#### Article 4

A modifié les dispositions suivantes

Modifie Code de l'environnement - art. R122-6 (V)

#### Article 5

A modifié les dispositions suivantes

Modifie Code de l'environnement - art. R122-7 (M)

#### Article 6

A modifié les dispositions suivantes

Modifie Code de l'environnement - art. R122-9 (V)

#### Article 7

A modifié les dispositions suivantes

Modifie Code de l'environnement - Sous-section 1 : Champ d'application et autorit... (V)

Modifie Code de l'environnement - Sous-section 4 : Avis de l'autorité environneme... (V)

#### Article 8

A modifié les dispositions suivantes

Article 9

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie Code de l'environnement - art. R122-24 (V)

Article 10

A modifié les dispositions suivantes  
Crée Code de l'environnement - art. R122-24-1 (V)  
Crée Code de l'environnement - art. R122-24-2 (V)

Article 11

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie Code de l'environnement - art. R123-8 (M)

Article 12

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie Code de l'environnement - art. R181-8 (VT)

## **Chapitre II : Dispositions modifiant le code de l'urbanisme (Articles 13 à 15)**

Article 13

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie Code de l'urbanisme - art. R104-21 (M)

Article 14

A modifié les dispositions suivantes  
Crée Code de l'urbanisme - art. R423-69-3 (V)

Article 15

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie Code de l'urbanisme - art. R431-16 (M)  
Modifie Code de l'urbanisme - art. R441-5 (M)  
Modifie Code de l'urbanisme - art. R443-5 (M)

## **Chapitre III : Dispositions modifiant le décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 relatif au conseil général de l'environnement et du développement durable (Articles 16 à 17)**

Article 16

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie DÉCRET n°2015-1229 du 2 octobre 2015 - art. 3 (M)

Article 17

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie DÉCRET n°2015-1229 du 2 octobre 2015 - art. 17 (M)

## **Chapitre IV : Dispositions communes et finales (Articles 18 à 22)**

Article 18

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie Décret n°97-1198 du 19 décembre 1997 - art. Annexe (V)

Article 19

A modifié les dispositions suivantes  
Modifie Code de l'urbanisme - art. R\*311-2 (V)  
Modifie Code de l'urbanisme - art. R472-3 (V)  
Modifie Code de l'urbanisme - art. R473-2 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. R122-2 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. R181-13 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. R181-4 (VT)  
Modifie Code de l'environnement - art. R181-54-2 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. R181-8 (VT)  
Modifie Code de l'environnement - art. R214-32 (VT)  
Modifie Code de l'environnement - art. R214-62 (V)  
Modifie Code de l'environnement - art. R414-22 (M)  
Modifie Code de l'environnement - art. R652-15 (V)

Article 20

Les dispositions des articles 16 et 17 peuvent être modifiées par décret.

Article 21

Les dispositions du présent décret s'appliquent aux demandes d'avis ou d'examen au cas par cas et aux demandes déposées en

---

application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement qui sont enregistrées à compter du lendemain de sa publication.

## Article 22

La ministre de la transition écologique et solidaire est chargée de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 juillet 2020.

Edouard Philippe  
Par le Premier ministre :

La ministre de la transition écologique et solidaire,  
Elisabeth Borne